



CONSEIL PORTUAIRE DU BRUSC

Séance du 7 novembre 2022

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 12 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 14

TITULAIRES : 7

M. Jean-Sébastien VIALATTE, Président,
M. Hervé FABRE, représentant la ville de Six-Fours,
MM. Gilles GRANDGUILLOTTE et Eric VIMFLES, usagers désignés par la Métropole TPM,
M. Eric Jean-Jean FERAUD, usager désigné par le CDPMEM,
MM. Gérard CONSTANTINI et Jacques SERRE, représentants le CLUPIPP

SUPPLEANTS : 6

M. Eric LABOUBE, représentant le personnel des ports de la Métropole TPM,
MM. Jean-Yves PERRETTE et Romain BOTTEX, usagers désignés par la Métropole TPM,
MM. Jean CASANOVA, Mario MAZZANTI et Jacques SERRE, représentants le CLUPIPP

POUVOIR : (1)

M. Jacques SAVELLI donne son pouvoir à M. Jean CASANOVA,

INVITES :

M. Pierre BOUNIOL, Directeur du port des Embiez,
M. Paul LECONTE, ACSF.

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :

Mmes UGUEN, CUESTA, DADOUN et MM. MAAS, CHIHAI et REMOLEUR

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur VIALATTE, Président du Conseil Portuaire du Brusc, ouvre la séance à 15h30. Quatorze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents et représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls dix votes seront exprimés par les membres présents. Messieurs Jean CASANOVA, Mario MAZZANTI, Jacques SERRE et Romain BOTTEX ne voteront pas.

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 9 juin 2022 – Vote

Monsieur VIALATTE demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Bilan de la saison

Monsieur CHIHAI présente le bilan de la saison estivale. Il indique que le bilan est très satisfaisant. Du 1^{er} juin au 30 septembre, une hausse de 17% du chiffre d'affaires concernant les escales a pu être constatée. Il poursuit en indiquant une légère baisse de 5% concernant la cale de mise à l'eau et une hausse de 14% pour la station d'avitaillement, soit un total de 22% d'augmentation.

❖ Projet de tarifs (TOP/RSA) 2023 – Vote

Monsieur CHIHAI poursuit avec les projets de tarifs. Les annuels passent à 0,4% et les passagers subissent une augmentation de 3% (inflation 2021 + GVT + énergie).

L'assemblée réagit en indiquant qu'ils sont contre l'augmentation de 0,4% concernant les annuels et demandent comme il avait été entendu lors du dernier Conseil Portuaire à ce que 0% soit maintenu. Monsieur VIALATTE approuve cette requête et la met au vote.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)

❖ Projet de droits de port 2023 – Vote

Concernant les droits de ports, Monsieur CHIHAI annonce également 3% d'augmentation pour la même raison.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)

❖ Projet de budget primitif 2023 – Vote

Monsieur CHIHAI présente les budgets 2023 avec notamment 1 820 600 euros en recettes de fonctionnement. Pour les dépenses, il s'arrête sur les dépenses liées aux amortissements, à l'électricité et l'eau, aux travaux d'entretien et de maintenance, à l'achat de carburant pour la station d'avitaillement, au personnel de la capitainerie ainsi qu'aux frais de siège. Les recettes d'investissement sont de 2 530 800 euros. Monsieur VIALATTE ajoute que sur la section dépenses 565 650 euros permettront de financer les travaux de dragage ainsi que différents petits travaux sans aucune difficulté pour l'année prochaine. Pour finir il indique que sur un budget de 1 800 000, 30% d'excédent de fonctionnement sont dégagés.

Monsieur VIALATTE conclut en expliquant que la Métropole souhaite mettre en place un loyer concernant les associations qui utilisent la base nautique. Le maître de port explique que pour les tarifs bâtis à vocation non économique, le loyer annuel sera de 550 euros, et pour les bâtis à surface commerciale le loyer annuel sera de 1 500 euros. Cette convention entre la Métropole et la commune s'achèvera en octobre 2023. Monsieur VIALATTE ajoute que pour les associations qui exercent une activité commerciale, un loyer de 1 500 euros par an est une somme dérisoire. Monsieur PERRETTE approuve cela et ajoute qu'en utilisant un espace public, bien entretenu et bien équipé, il est normal de participer en payant un loyer. Il tient à féliciter le personnel du port du Bruscat pour ce service.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

3. Avancement des travaux et projets

❖ Travaux effectués : mouillages

Le maître de port indique qu'en 2022 tous les mouillages des pannes L, Y et Z pair ont été changés. En début d'année seront changées les chaînes mer et filles sur les pannes Z impair et K. Monsieur CHIHAI ajoute que pendant la durée des travaux les propriétaires des bateaux seront prévenus de leur changement de postes.

❖ Travaux prévus (remplacement pannes, dragage,...)

Monsieur CHIHAI rappelle qu'un dragage d'entretien est prévu au 1^{er} trimestre 2023. Ce dragage débutera un mètre après la capitainerie, et s'étendra jusqu'au bout du Quai Saint-Pierre. Un dossier de déclaration et d'échantillonnage est en cours d'étude. Il ajoute que les propriétaires des bateaux seront prévenus de leur changement de postes pendant la durée du dragage, soit un mois. Le montant total de cette opération s'élève à 420 000 € HT. Monsieur PERRETTE demande à combien il est prévu de draguer, Monsieur CHIHAI indique 1m20.

Il poursuit en indiquant que les pannes LYZK seront fermées, suite à des actes de vandalisme. Le contrôle d'accès se fera par badge, ce qui permettra aux plaisanciers d'accéder à leur bateau, pour un budget de 33 000 € HT. Monsieur LECONTE demande si la passerelle va être faite. Monsieur VIALATTE annonce que cela n'est pas réalisable car l'impact est trop important sur l'ensemble du port.

Le Maître de port insiste sur la priorité pour l'année 2023, qui est la fermeture du parking de la base nautique, afin d'épurer au maximum le trafic et de permettre aux utilisateurs de la cale de mise à l'eau, de l'aire de carénage et au personnel qui travaille à la base nautique de pouvoir y avoir accès plus facilement. Cette fermeture se fera par un portail et par une barrière relevable et l'achat d'un modulaire faisant office de poste de contrôle. La mise en place du contrôle d'accès se fera sur présentation d'un badge. Le montant des travaux est estimé à 55 000 € HT.

Monsieur CHIHAI annonce que tous les acteurs seront concertés en amont afin de trouver la solution la plus pérenne pour la mise en place de ce dispositif, ainsi que pour l'attribution des badges auprès des utilisateurs de la base nautique. Concernant la problématique des parents qui viennent déposer leur enfant à la base nautique, le parking du quai Saint-Pierre est gratuit une heure, et qu'il ne sera pas nécessaire de faire un arrêt minute qui ne fonctionnera pas. Monsieur PERRETTE précise qu'il n'y a pas de zone de retournement près de la base nautique, Monsieur VIALATTE répond que la zone de retournement est au bout du Quai Saint-Pierre, soit à 100 mètres.

Monsieur FABRE ajoute que le problème majeur de la base nautique, sont les parents qui viennent déposer leurs enfants à l'école de voile et qui s'arrêtent au milieu de la route. La mairie s'était renseignée afin de faire un arrêt minute, mais cette demande n'avait pas abouti car étant une route départementale, il est interdit de faire un dépôt minute. La solution selon Monsieur VIALATTE serait que les parents se garent au parking et marchent un peu à pied pour accompagner leurs enfants.

Monsieur LECONTE surenchérit avec le problème des paddles indépendants et explique que les gens se garent n'importe où et gonflent leurs paddles sur le parking. Monsieur CONSTANTINI confirme les propos de Monsieur LECONTE. Monsieur CHIHAI confirme que c'est pour toutes ces raisons que le parking de la base nautique doit être fermé.

4. Ports Propres

- ❖ Certification Ports Propres Actifs en biodiversité

Madame CUESTA indique que le port est certifié Port Propre depuis 2019.

- ❖ Evolution de la gestion des déchets

Madame CUESTA poursuit avec la gestion des déchets, car la Métropole souhaite être plus exemplaire en valorisant le tri sélectif sur le port. A compter du 1^{er} janvier 2023, une redevance spéciale sera attribuée aux communes de la Métropole et la collecte des ordures ménagères deviendra payante pour toutes les entreprises, à partir de 1400 litres par semaine, le port étant considéré comme une entreprise. Elle souhaite aussi installer une signalétique plus performante, car au niveau des containers, le tri sur le port du BRUSC n'est pas bien signalé. Elle ajoute qu'elle compte sur l'ensemble des plaisanciers pour porter la parole aux plus grand nombre afin que le tri soit fait.

Madame CUESTA indique également que la réglementation au niveau des fusées de détresse a changée, et que les ports ne sont plus autorisés à collecter les fusées de détresse. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les signaux pyrotechniques peuvent être ramenés dans n'importe quel magasin d'accastillage, même si ce n'est pas l'endroit où les fusées ont été achetées, ces derniers ayant pour obligation de les reprendre gratuitement. Madame CUESTA compte sur l'ensemble des usagers pour communiquer cette information et faire remonter auprès de la Direction des Ports de la Métropole, si des difficultés sont rencontrées auprès de magasins.

Monsieur LECONTE fait part de son mécontentement car l'accès aux containers de la Base Nautique est très compliqué et ajoute qu'il faudrait que les bennes soient plus accessibles et plus visibles pour les camions de voierie.

Monsieur VIALATTE indique que ce problème n'existe pas sur le port de la Coudoulière, et qu'au Brusco il y a un soucis d'identification et ajoute que cela mérite une réflexion plus approfondie.

Madame CUESTA conclut en expliquant qu'il y a cinq points de collecte sur le port du Brusco et chaque point aura à présent un container pour le plastique, un pour le papier et un pour les ordures ménagères, ces derniers seront identifiés avec les bonnes étiquettes.

5. AOT

- ❖ Mises en concurrence

Monsieur CHIHAI annonce qu'il y aura deux mises en concurrence pour l'année 2023, une concernant le distributeur de billets avec la poste et la seconde pour le local commercial « mille sabords ».

Monsieur VIALATTE ajoute qu'il faudra qu'il y ait une réflexion concernant les droits des terrasses, car il rappelle que les bars et restaurants ont fait une saison exceptionnelle et qu'il serait judicieux de les faire contribuer.

6. Questions diverses

Monsieur PERRETTE demande si sur le principe de la barrière du parking, avec le système de badges, l'accès sera possible même si le parking est plein. Monsieur CHIHAI répond qu'il n'y aura aucun problème d'accès, si c'est juste pour une mise à l'eau.

Monsieur FABRE explique qu'il y a vingt-cinq places à la base nautique, et qu'il y aura un badge par association. Monsieur VIALATTE ajoute qu'il faudra essayer d'augmenter le service que rend la petite voiture électrique en période estivale.

Monsieur LECONTE demande si dans le projet d'aménagement du parking de la base nautique, il est possible de protéger la barrière, car les véhicules et les remorques ne font absolument pas attention lorsqu'ils reculent. Monsieur CHIHAI répond que toutes ces doléances feront partie de la concertation.

Monsieur PERRETTE indique que cet hiver tous les cumulus de la base nautique ont été changés, il s'interroge à savoir s'il y a un plan d'économie d'énergie qui peut être défendu. Monsieur FABRE assure qu'il y a un énorme travail de fait sur tous les bâtiments de la ville afin de diminuer les coûts liés à l'augmentation de l'électricité et du gaz.

Monsieur SOPHIN demande l'autorisation pour les pointus qui sont dans la lagune, de rentrer dans le port les jours de tempête. Monsieur CHIHAI répond que c'est déjà le cas, lorsqu'il y a mauvais temps, mais que le problème est que parfois ils y restent plus longtemps. Monsieur VIALATTE demande à ce que soit mis en place une durée impartie, et que pour tout dépassement abusif, la personne devra payer un titre de recettes facturé sur la base du tarif des passagers. Monsieur SOPHIN est satisfait de cette réponse.

Il demande aussi, si le projet de passerelle entre la base nautique et le brise lame est toujours d'actualité, surtout en rapport avec les pointus qui ont des mâts, soit une vingtaine. Monsieur CHIHAI admet que rien n'est encore défini à ce jour, que ce sujet sera abordé lors de la concertation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h30.



Jean-Sébastien VIALATTE
Président du Conseil Portuaire
du Brusç